

# **RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE**

**SEPTEMBRE 2012- AOUT 2013.**

**Approuvé le 3 décembre 2013**

## **1. BASE LEGALE**

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008).

5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011).

## **2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE**

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	
2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Michel GOOVAERTS	09-2012
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Herman BLIKI (SAT Justice)	
3° un procureur général	Claude MICHAUX	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE	
5° le procureur fédéral	Johan DELMULLE	
6° un procureur du Roi	Jan POELS	
7° un juge d'instruction	Isabelle PANOOU	

8° trois bourgmestres	André BOUCHAT Freddy THIELEMANS Stefaan PLATTEAU jusque fin 2012.	
9° le commissaire général de la police fédérale	Catherine DE BOLLE	
10° un chef de corps de la police locale	Jean-Marie BRABANT	
Secrétaires (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	
	Eddy BRANCKAUTE	

Au cours de cette période d'activités, un arrêté royal daté du 3 octobre 2012 a :

- renouvelé le mandat de Monsieur Willy BRUGGEMAN, Président pour une période de quatre ans à dater du 7 mai 2012 ;
- renouvelé le mandat de Messieurs Claude MICHAUX, Procureur général, Stefan PLATTEAU, bourgmestre, Freddy THIELEMANS, bourgmestre, en tant que membre effectif du Conseil Fédéral de police, pour une période de quatre ans à dater du 10 février 2012 ;
- désigné Madame Rosette VANDENBORNE, Procureur du Roi et Monsieur Jean-Marie BRABANT, Chef de corps, pour un mandat de quatre ans, en tant que membre effectif du Conseil Fédéral de police à dater du 3 octobre 2012 ;
- renouvelé le mandat de Monsieur Bruno BULTHE, Procureur du Roi, en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police, pour une période de quatre ans à dater du 10 février 2012 ;
- désigné Messieurs Christian DE VALKENEER, Procureur général et Jean-Michel JOSEPH, Chef de corps, pour un mandat de quatre ans, en tant que membre suppléant du Conseil Fédéral de police, à dater du 3 octobre 2012.

### **3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE**

Les missions légales du Conseil Fédéral de police sont les suivantes:

- 1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;
- 2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;  
4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;  
5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil Fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil Fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

#### **4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE**

Le Conseil Fédéral de police s'est réuni les 4 septembre 2012, 30 octobre 2012, 18 décembre 2012, 26 février 2013 et 26 mars 2013.

Le Conseil a émis un avis motivé sur

- les candidatures des lauréats au poste de DGJ jugés aptes par la Commission de sélection (lettre du 5 novembre 2012 aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice) ;

En outre, le Conseil Fédéral de police :

- a suivi le dossier « renouvellement des mandats » de certains membres du Conseil Fédéral de police ;
- a discuté de la méthodologie relative à l'évaluation du prochain PNS (note de travail) et l'a approuvée;
- a pris connaissance de la lettre de Monsieur le 1<sup>er</sup> Avocat général LEYS relative à la déclaration de personnes lésées (art. 5 bis du Titre préliminaire du Code de procédure pénale) - Loi du 30 novembre 2011 (article 11) ;
- a pris connaissance de la lettre de Monsieur le Procureur général MICHAUX relative à la Loi du 10 mai 2012 relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique ;
- A marqué son accord sur la prolongation proposé des PZS à condition qu'ils restent couplés au PNS : courrier du 5 novembre 2012 envoyé à la Ministre de l'Intérieur ;
- A tiré des leçons des avis formulés pour l'évaluation des mandataires ;
- A pris connaissance des grandes lignes du rapport ' optimisation de la police fédérale ' ;
- A pris connaissance de l'état de situation de la ' Note Cadre ;

- Lettre du 21 septembre 2012 envoyée au 1<sup>er</sup> ministre DI RUPO relative au ‘futur’ de la police intégrée ;
- Lettre du 19 février 2013 envoyée à Mme DE KNOP relative à l’évaluation des plans zonaux de sécurité.

Experts consultés par le Conseil au cours de la période d’activités:

- François ADAM – AIG ;
- Paul VANDENBERGHE – Directeur DG SP (gestion policière) ;
- Léon OLDENHOVE de GUERTECHIN, avocat général près la cour d’appel de Mons.
- Jean-Claude LEYS – 1<sup>er</sup> avocat général près la cour d’appel de Mons;
- Ann MASSEI - CG
- Dominique VAN RYCKEGHEM – Police fédérale- CG.
- Benjamin KOUFF - SPF Int DGSP
- Tommy VAN DER BORGHT – SPF Int- DGSP.

Bruxelles le, 3 décembre 2013.

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE